

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/bee911e8-b02f-41d5-872f-fdd921f21894>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/bee911e8-b02f-41d5-872f-fdd921f21894> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- Thèse soumise à l'embargo de l'auteur jusqu'au 01/01/2015 (communication intranet).

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Pouthier \(Pouthier\), Tristan](#)

Date de soutenance : 09-12-2013

Directeur(s) de thèse : [Baranger Denis](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2](#)

Ecole doctorale : [École doctorale histoire du droit, philosophie du droit et sociologie du droit \(Paris\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Droit public

Classification : Droit

Mots-clés libres : Droits individuels, Droits de l'homme, Droit naturel, Libertés publiques, Culture juridique du dix-neuvième siècle, Philosophie du droit, France

Mots-clés :

- Droit naturel - 19e siècle
- Droits de l'homme - France - 19e siècle
- Culture juridique - France - 19e siècle
- Droit -- Philosophie - France - 19e siècle
- Doctrine juridique - France - 19e siècle
- Droit public - France - 19e siècle


Résumé : Les droits individuels consacrés en France par les déclarations des droits de la période révolutionnaire ont engendré tout au long du XIXe siècle un corps de droit positif destiné à organiser leur exercice légal. La doctrine de droit public a fourni à cette époque, par le biais des ouvrages, des revues et de l'enseignement, un important effort de théorisation de ce corps de droit inédit. Or il est frappant de constater le peu de souvenirs qui ont été conservés aujourd'hui de cet effort théorique. Les divers discours sur les droits individuels qui ont émaillé la période révolutionnaire nous demeurent en réalité bien mieux connus que la doctrine du siècle suivant : la pensée contemporaine reste par exemple en terrain connu lorsqu'elle démêle au sein des discours de la fin du XVIIIe siècle les influences croisées de Locke, de l'École moderne du droit naturel ou de l'Encyclopédie. En revanche, la réflexion menée par la doctrine publiciste du XIXe siècle sur les droits individuels est tombée dans l'oubli parce qu'elle nous est devenue culturellement étrangère. Le cadre intellectuel et moral au sein duquel la théorie des droits individuels a pu être élaborée à cette époque s'est en effet désagrégé définitivement au tournant des XIXe et XXe siècles, pour laisser la place à une domination sans partage du positivisme juridique. Le but de la présente thèse est de rouvrir l'accès à un moment bien déterminé de la réflexion française sur les droits individuels, en replaçant le travail mené par la doctrine publiciste du XIXe siècle dans le cadre de la culture juridique de l'époque. Elle adopte à cette fin une perspective large incluant l'apport, d'une part, de l'histoire de la philosophie, et, d'autre part, de l'histoire de la doctrine juridique et de l'enseignement du droit. La théorie publiciste des droits individuels au XIXe siècle ne devient en effet pleinement intelligible que mise en rapport avec la doctrine très particulière du droit naturel qui a dominé durant un siècle dans l'université française, et qui a profondément imprégné la culture juridique du temps.

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine :  star
Identifiant : 2013PA020050
Type de ressource : Thèse
